

<i>République Française</i> <i>Liberté – Egalité – Fraternité</i> DEPARTEMENT DU CANTAL ARRONDISSEMENT DE MAURIAC CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2019 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">17</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">14</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Excusés</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">3</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Pouvoirs</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">2</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">16</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	14	Excusés	3	Pouvoirs	2	Votants	16	COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2019 L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT-HUIT MARS à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire. <u>Etaient présents</u> : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE. <u>Etaient excusés</u> : Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVault, Sandra LAFARGE <u>Pouvoirs</u> : Jean-Claude SAISSET à Guy LACAM, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE a été désignée secrétaire de séance.
Nombre de conseillers en exercice	17										
Présents	14										
Excusés	3										
Pouvoirs	2										
Votants	16										

Les Elus votent le Budget 2019

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Vote du Budget Général 2019** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle le travail exemplaire et de qualité qui a été réalisé par la Secrétaire Générale et le service administratif, et qui a permis de présenter un document parfaitement élaboré. Il tient également à souligner le travail des Commissions pour lequel les élus ont apporté leur contribution.

Ensuite, il souligne que la Commune est dans une situation de réduction de l'endettement communal, qui reste néanmoins au-dessus de la moyenne des Communes de même catégorie. Il rappelle que la Commune possède de gros équipements depuis 2008, tels que la station d'épuration, le Groupe Scolaire La Fayette, l'Unité Parkinson et le Pôle de Prévention Santé. Il indique que la Commune se trouve parfaitement dans la ligne financière qu'avait analysée l'étude KLOPPER. Réellement, à partir de 2022, la collectivité aura atteint un désendettement tout à fait correct.

• **Budget Fonctionnement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 2 755 007.93 € (Dépenses/Recettes)

Il est à noter une baisse des recettes de fonctionnement qui s'explique par la réduction des dotations de l'Etat et de la compensation de la Communauté de Communes Sumène-Artense (du fait que celle-ci recevra moins de fiscalité de la Commune d'Ydes).

Il est également relevé une baisse de dépenses d'énergie électrique au niveau de l'éclairage public de plus de 20 000 €. Les dépenses de fournitures de voirie sont en augmentation en raison de l'entretien des routes.

S'agissant des charges de personnel, celles-ci augmentent de 26 120 € en raison des changements de grade et de l'évolution de carrière de l'ensemble des agents.

En ce qui concerne les charges financières liées aux emprunts, celles-ci sont en baisse de 10.5 % par rapport à 2018, ce qui confirme bien que la Commune d'Ydes est dans une phase de désendettement.

S'agissant des recettes, les impôts et taxes sont en augmentation de 10.5 %.

Il est demandé si la Municipalité a pris une décision pour que Familles Rurales prenne en charge les activités extra et périscolaires. Le Conseil Municipal doit d'abord délibérer sur le devis proposé par Familles Rurales et reçu en Mairie le 15 mars 2019, avant d'inscrire le montant au budget, car il s'agira d'un mode de gestion différent de ces temps hors scolaires et qui va générer un coût supplémentaire.

• **Budget Investissement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 2 741 306.59 € (Dépenses/Recettes).

M. le Maire liste les opérations d'investissements pour 2019 (mobiliier et matériel, fonds Médiathèque, voirie, bâtiments, aménagement du cinéma, Cityparc et Labyrinthe végétal, installations sportives, électrification, matériel informatique, signalisation et sécurité).

• **Taux d'imposition communaux**

M. le Maire souligne que les bases d'imposition décidées par l'Etat évoluent à + 2.02 %.

Sur proposition de la Commission des Finances et de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition qui s'appliquent à la Commune comme suit :

LIBELLE	TAUX
Taxe d'Habitation	21.89 %
Taxe Foncière (Bâti)	25.56 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	98.09 %

➤ **Vote du Budget Assainissement 2019** / Rapporteur : Guy LACAM

• **Budget Exploitation**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 271 261.49 € (Dépenses/Recettes).

• **Budget Investissement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 509 442.39 € (Dépenses/Recettes).

Certains équipements sont à remplacer en raison de l'usure. Par ailleurs, la Commune doit participer financièrement à la construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg.

➤ **Vote du Budget Lotissement les Jaquilloux 2019** /Rapporteur : Guy LACAM

• **Budget Fonctionnement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 679 542.60 € (Dépenses/Recettes).

• **Budget Investissement**

Le Budget en équilibre est voté, à l'unanimité, à hauteur de 344 542.60 € (Dépenses/Recettes).

Les travaux de viabilisation du Lotissement avancent bien.

➤ **Admissions en non-valeur** /Rapporteur : Sindy PICARD

Mme Sindy PICARD, Présidente de la Commission des Finances, indique que la Trésorerie de Saignes a fait parvenir l'état des dettes dont elle n'a pu obtenir le recouvrement et propose l'annulation de ces créances. Il s'agit de factures de taxe assainissement, factures cantine ou garderie impayées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes pour un montant de 372.78 € au titre du Budget Assainissement et de 490.45 € au titre du Budget Général.

➤ **Avenant maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité 2^{ème} tranche** /Rapporteur : Guy LACAM

Le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur JUILLARD était basé sur une estimation des travaux qui a été revue à ce jour. Il s'agit notamment de la toiture des WC publics et des travaux complémentaires à la Maison des Services Au Public, et qui n'étaient pas prévus. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adapter le montant de ses honoraires à la nouvelle estimation et qui s'élève à 3 370.84 € T.T.C.

➤ **Avenant maîtrise d'œuvre aménagement du cinéma** /Rapporteur : Guy LACAM

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du cinéma, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec M. David CHASTAIN. Compte tenu des modifications apportées au dossier initial des travaux, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le réajustement du montant de ses honoraires, qui s'élève à 6 000 € H.T., soit 7 200 € T.T.C.

➤ **Avenants sur les travaux d'aménagement du cinéma** /Rapporteur : Guy LACAM

David CHASTAIN, architecte, a transmis des avenants pour le marché signé avec les entreprises S.A.R.L. Hubert JOANNY, S.A.R.L. VIALANT-LOGE et TAZE Electricité, suite à des travaux supplémentaires à réaliser au cinéma, conformément aux demandes de la Commune.

Les montants des travaux supplémentaires s'élèvent à 1 460 € H.T. (SARL Hubert JOANNY), 1 072 € H.T. (SARL VIALANT-LOGE) et 2 894,82 € H.T. (TAZE Electricité).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ces avenants.

➤ **Avenant sur les travaux d'aménagement du Lotissement les Jaquilloux** /Rapporteur : Guy LACAM

Suite à diverses demandes de travaux modificatifs de la collectivité, le Cabinet CROS, maître d'œuvre de l'opération, a ajouté des prix nouveaux au marché initial. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces nouveaux montants.

➤ **Demande de subvention terrain multisports auprès de la D.D.C.S.P.P. – Service Jeunesse et Sports** /Rapporteur : Guy LACAM

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal (D.D.C.S.P.P.) – Service Jeunesse et Sports, nous a transmis le dossier à compléter en vue d'une demande de subvention pour la réalisation de cette opération estimée à 60 000 € H.T. Le dossier est à renvoyer avant le 08 avril 2019. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter cette demande.

Celui-ci rappelle que, pour ce même projet, un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019, ainsi qu'auprès de la Préfecture du Cantal, au titre de la D.E.T.R. 2019.

➤ **Vente du terrain La Barandie** /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que deux personnes sont intéressées par l'acquisition du terrain La Barandie, d'une superficie de 3,5 ha :

- Monsieur RODRIGUEZ à 5 000 € /ha

- Monsieur CHANCEL, agriculteur, à 6 000 € le terrain

La SAFER sera sollicitée pour procéder à la vente.

➤ **Office National des Forêts – Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier** /Rapporteur : Guy LACAM

L'Office National des Forêts porte à la connaissance de la Commune d'Ydes le programme de coupe proposé pour l'année 2019 pour les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble des propositions et des destinations de coupes comme mentionnées ci-dessous :

Forêt de	N° parcelle	Type de coupe	Destination	Mode de commercialisation
Fleurac	13 et 14	Amel et ras	Vente	Sur pied
Montfouilloux	11	IRR	Vente	Sur pied

Il est rappelé que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation

➤ **Biens de section** /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que suite aux résultats des consultations des habitants de Trancis et Montfouilloux, du 10 février 2019, et par délibérations en date du 15 février 2019, le Conseil Municipal a décidé :

- de poursuivre la procédure de cession cadastrée ZD 122 à **Trancis**, à M. Olivier BOYER et Mme Delphine COMPTE, domiciliés 8 Trancis, et de fixer le montant de la vente à 100 € (conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2016).
- de poursuivre la procédure engagée pour la partie de la parcelle ZL 93 à **Montfouilloux**, d'une surface de 639 m² au Docteur Laurent SAKKA, et de fixer le prix de la vente à 0.30 €/m² (conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2016), avec un prix minimum de 100 € pour les surfaces inférieures à 333 m².

Mme le Préfet du Cantal a pris deux arrêtés autorisant ces ventes.

S'agissant de la 2^{ème} partie de la parcelle ZL 93, M. le Maire indique qu'il a entrepris des négociations entre les deux riverains concernés afin de permettre à l'un d'eux d'accéder plus facilement à son bâtiment. Un accord a donc été trouvé afin de satisfaire les deux parties.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à convoquer de nouveau les électeurs de la section de **Montfouilloux** par arrêté pour se prononcer sur la vente de la 2^{ème} parcelle ZL 93, d'une surface d'environ 9 m².

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

- **Clôture du skate parc**
 - ✓ Les services techniques ont terminé la pose de la clôture.
- **Lotissement les Jaquilloux**
 - ✓ La phase réseaux est bien avancée, il restera le génie civil pour le réseau GAZ.
 - GRDF doit nous transmettre le plan projet pour la distribution à l'intérieur du lotissement.
 - ✓ La cuve pour la défense incendie est posée, elle a été remplie avant de débiter le remblaiement. La clôture prévue initialement pour la périphérie du bassin sera agrandie pour éviter que des véhicules ne viennent circuler à l'aplomb de la cuve.
 - ✓ Le terrassement de la voirie est réalisé à 90 %. Une purge sous voirie était nécessaire avant d'arriver au niveau de la raquette de retournement. Les travaux sont en cours.
 - ✓ Le détail estimatif prévoyait une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour la 1^{ère} tranche des travaux
 - En réalisant les deux tranches sans interruption, on peut s'affranchir du bicouche provisoire (prévu sur la tranche ferme) pour un montant de 4 180 € HT qui viendra compenser le coût de la purge.
 - ✓ Les travaux de génie civil, terrassement et empiérement seront terminés semaine prochaine
 - Il va être demandé au maître d'œuvre de prévoir un nettoyage par souffleur manuel des trottoirs suivi d'un balayage par aspiratrice sur l'ensemble des abords des constructions et espaces les plus proches du chantier.
- **Aménagement du Cinéma**
 - ✓ Planning prévisionnel :
 - Début des travaux : fin Novembre 2018
 - Fin des travaux : Avril / Mai 2019
 - ✓ Les travaux avancent normalement, le planning devrait être respecté.
 - ✓ On peut souligner la conduite exemplaire de ce chantier
- **Accessibilité Bâtiments Communaux**
 - ✓ Gendarmerie, Maison des Services Publics, Cybercentre : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste quelques finitions.
 - ✓ Sanitaires publics : Les travaux sont bien avancés, ils sont réalisés à 95%. Il reste à réaliser la faïence, les joints de carrelage et les finitions. On note une véritable amélioration de cet espace.
- **Labyrinthe végétal**
 - ✓ Lors de la dernière Commission des Travaux, il a été évoqué la nécessité :
 - d'avancer sur la coupe des arbres avant la pousse de la végétation,
 - de réaliser des sondages pour s'assurer de l'épaisseur de terre végétale en place,
 - et de protéger les traçages au sol.
- **Travaux divers**
 - ✓ Préparation des terrains pour le Concours Départemental de pétanque du dimanche 07 avril 2019 :
 - Intervention de l'entreprise Bos pour un réglage à la niveleuse, prévue le mercredi 03 avril afin d'enlever les plus gros éléments, suivi d'un léger sablage.
 - les terrains seront tracés par le club de pétanque le vendredi 05 avril et l'accès au site sera fermé à la circulation, les riverains utiliseront temporairement l'accès sous le porche de la mairie.
 - les services techniques fourniront des arrêts de boules comme les années précédentes.

➤ **S.D.E.C. – Remplacement EP Ydes-Bourg** / Rapporteur : Guy LACAM

Suite à un accident sur un candélabre à Ydes-Bourg, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer son remplacement, dont le coût est estimé à 1 876.75 € H.T. et la participation communale à 938.38 € (50 %).

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie dans la mesure où l'auteur de l'infraction n'est pas assuré et était suspendu de son permis de conduire au moment des faits.

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
16.02.2019	004-2019	Vente Hélène POMMARAT à M. et Mme Jean-Pierre BARBET – Rue du Coudert
18.03.2019	006-2019	Vente Jacky BRUGEAIL à Isabelle BRUGEAIL – 39 Avenue de la Libération
18.03.2019	007-2019	Vente Consorts SERRE-LAPEYRE à Murielle LAUQUE-CHAPPE – 14 Rue Frédéric Mistral

4. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

➤ **Interventions des Présidentes et Présidents des différentes Commissions**

- **Commission des Affaires Scolaires** / Rapporteurs : Huguette GATINIOL et Suzy BOSSARD

✓ **CMJ :**

L'association « Les K'Ydes » organise une fête le samedi 22 juin 2019.

Par ailleurs, elle va acheter des bacs à livres dont l'idée est de récupérer des livres, de quelque nature que ce soit, afin de les envoyer en Afrique ou autres pays à destination des enfants qui n'ont pas accès à l'école. Pour cela, les jeunes élus ont décidé d'en mettre dans chaque classe de l'école, à la Médiathèque.

✓ **Groupe scolaire La Fayette :**

L'effectif de l'école est passé de 143 à 149 enfants et le nombre de classes est maintenu.

✓ **Cantine scolaire :**

Il a été constaté un manque de respect de certains enfants vis-à-vis du personnel communal. Aussi, une semaine d'observation s'est tenue récemment et des solutions seront proposées assez rapidement afin que de nouvelles dispositions soient mises en place après les vacances de Pâques (réorganisation des places à table, sanctions, etc...).

✓ **CCSA :**

Samedi 06 avril 2019, de 9h00 à 17h00, la Communauté de Communes Sumène-Artense, en collaboration avec l'association SPOD'ORGUE, organise sur la piste verte, face au pôle location, des démonstrations et initiations gratuites de marche nordique, de VTT électriques, escalades, etc...

- **Commission Affaires Culturelles** / Rapporteur : Isabelle LAURADOUX

La Fête de la Musique se tiendra le vendredi 21 juin 2019. Des contacts se font actuellement avec des groupes.

- **Commission Vie Associative, Sports pour tous** / Rapporteur : Marc LASSAGNE

L'Assemblée Générale de la Protection Civile antenne d'Ydes s'est récemment tenue avec l'exclusion d'un membre de l'association en raison du non-respect des directives et de la déontologie de la Protection Civile. Par ailleurs, d'ici 2028, deux ambulances devront être remplacées.

Mme Jeannine BROSSARD ajoute que la kermesse du Club Générations Mouvement Ydes se tiendra le dimanche 14 avril 2019.

S'agissant de la Fête du 14 août devant être organisée au Stade des Plaines, le passage de la Commission de Sécurité sera prochainement sollicité. De plus, une réunion devra se tenir avec la Gendarmerie et l'Ecole de Foot Sumène-Artense, organisatrice de cette manifestation.

5. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Vente de la Résidence La Sumène :

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne », qui se souhaite se porter acquéreur des murs de l'EHPAD La Résidence La Sumène, dont la Commune d'Ydes est propriétaire. Il indique que, dans un an, l'association aura remboursé la totalité de la construction et du mobilier intérieur.

Par ailleurs, la mise en conformité du SSI (Système Sécurité Incendie et des ascenseurs) est en cours, et s'élève à plus de 300 000 €.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte la vente du bâtiment au profit de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » (dont il reste 28 000 € à la charge de l'association), ainsi que les 9 000 m² de terrain, dont le tarif est fixé à 30 € le m².

Vente du matériel des Services Techniques :

M. le Maire indique que des particuliers souhaitent acquérir du matériel communal.

M. le Maire propose de mettre aux enchères ce matériel afin de le vendre au plus offrant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.